

SOUTENIR LES INITIATIVES DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

ACTEURS CLÉS

Co-responsables : Norvège et Pérou.

Membres actifs : Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, RDC, Équateur, Fidji, Allemagne, Ghana, Pays-Bas, Royaume-Uni, États-Unis.

Non-membres critiques : GATC, dirigeants autochtones dans les pays du FCLP, Forest Tenure Funders Group (FTFG), présidence de la COP30, HE Razan Al-Mubarak (ancien champion des changements climatiques), Rights + Resources Initiative, International Land Tenure Facility, Rainforest Foundation Norway, PNUD.

OBJECTIF

Ce volet de travail a été conçu pour fournir un soutien politique et technique aux gouvernements prêts à accorder la priorité à la reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales, considérés comme une partie essentielle des stratégies nationales sur le climat, la biodiversité et le développement.

DÉFINIR LE PROBLÈME

Les taux de déboisement sur les terres autochtones étaient en moyenne inférieurs de 17 à 26 % à ceux des forêts tropicales non protégées à l'échelle mondiale. Avec des territoires couvrant plus de 50 % de la surface terrestre de la planète, les peuples autochtones et les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la protection des forêts tropicales et la préservation des écosystèmes vitaux. Toutefois, seuls 11 % des terres conservées par les peuples autochtones sont reconnues comme leur appartenant, ce qui signifie qu'environ 1 375 millions d'hectares de terres supplémentaires ne sont pas reconnus. Presque tous les investissements fonciers affectent les collectivités rurales et, en l'absence de droits garantis, les conflits et les litiges risquent de ralentir les investissements, de déplacer des personnes et d'empêcher ces collectivités à d'assumer leur rôle essentiel de gardiennes de la forêt.

VALEUR AJOUTÉE

- Plus précisément, les représentants des populations autochtones ont demandé la création d'un espace permanent et régulier réunissant les gouvernements, les bailleurs de fonds et les organisations autochtones représentant les collectivités dépendantes des forêts, en dehors d'un espace de négociation formel.
- Le FCLP peut fournir des plateformes régulières de haut niveau permettant aux PA et CL d'accéder aux décideurs cruciaux, tout en veillant à ce que les droits des PA et CL soient pris en compte dans un éventail de domaines de travail critiques plutôt que d'être traités de manière isolée.

RÉSULTATS DE LA COP30

1. Obtenir un engagement intergouvernemental mondial dans les pays forestiers tropicaux afin de renforcer la reconnaissance des droits fonciers et forestiers des peuples autochtones et des collectivités locales d'ici à 2030.
2. Soutenir la mise en œuvre d'un engagement financier renouvelé pour soutenir la reconnaissance du régime foncier pour les peuples autochtones et les collectivités locales.
3. Soutenir les membres de la FCLP pour faire avancer les politiques nationales en faveur des peuples autochtones et des collectivités locales.

SYNERGIES ENTRE LES PRIORITÉS DU FCLP

- Plans nationaux existants : Certains pays ont déjà pris des engagements concernant la reconnaissance des régimes fonciers dans les Ensembles nationaux du FCLP, les CDN et les SPANB, ainsi que par le biais de leurs partenariats bilatéraux et multilatéraux. Il est probable qu'il y ait des synergies dans le Pilier 3, où le FCLP cherche à établir des liens avec des organisations soutenant les pays dans la mise en œuvre de stratégies nationales, comme l'initiative Climate Promise du PNUD et le Partenariat pour les CDN.
- Tous les axes de travail rencontreront à un moment donné les PA et CL en tant que parties prenantes clés. D'autres groupes de travail pourraient utiliser la plateforme pour consulter sur des questions clés et obtenir un retour d'information de la part d'une série de parties prenantes et d'experts dans ce secteur.

PROGRÈS RÉALISÉS JUSQU'À MAINTENANT

1. Lors de la COP28, la Norvège et le Pérou ont lancé une plateforme visant à soutenir les peuples autochtones et les collectivités locales dans l'action climatique forestière. Elle réunit des représentants de toutes les parties prenantes essentielles et vise à concrétiser l'engagement mondial pris lors de la COP30. Son objectif est également d'aider les pays, sur les plans technique, politique et financier, à mettre en œuvre leurs plans nationaux.
2. Lors de la COP29, 12 pays se sont engagés à travailler ensemble pour soutenir la réalisation d'un engagement mondial **dans tous les pays des forêts tropicales** sur la reconnaissance des terres lors de la COP30. Le FCLP facilite (et a facilité) le soutien à ces pays par le biais d'une coordination avec les membres du FTFG.

ÉTAPES ET ÉVÉNEMENTS CLÉS

